



République Française  
Département de la Moselle

Envoyé en préfecture le 02/05/2023  
Reçu en préfecture le 02/05/2023  
Publié le  
ID : 057-245700695-20230426-B20230425\_22\_SI-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

L'an Deux Mille Vingt-trois, le vingt-cinq avril à dix-sept heures trente minutes, dûment convoqués le dix-sept avril sont réunis en séance ordinaire, en la salle du Conseil de la Maison Communautaire à Cattenom, les membres constituant le Bureau communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CATTENOM ET ENVIRONS, sous la présidence de Monsieur Michel PAQUET, Président de la Communauté de Communes.

Conformément à la délibération n° 14 du Conseil communautaire du 9 juillet 2020 portant délégation de pouvoirs au Bureau communautaire, prise en application de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

### Etaient présents :

M. Michel PAQUET,  
MM. Roland BALCERZAK, Bernard ZENNER, Michel HERGAT, Maurice LORENTZ, Benoit STEINMETZ (arrivé au point informel), Guy KREMER (arrivé au point informel), Denis BAUR, David ROBINET

Absente avec procuration : Rachel ZIROVNIK à Michel PAQUET

Absente excusée : Marie-Marthe DUTTA GUPTA

Nombre de membres en exercice : 11  
Nombre de membres présents : 7  
Nombre de votants : 8

Étaient également présents : Thomas HERBER, DST, Antoinette SALERNO, Chef du service institutionnel, Manon TURPIN, service communication, Katia PEPPOLONI, Chargée de mission

Était excusé : Olivier HAUDOT, DGS



## **22. Objet : Demande de subvention communautaire 2022 au titre du chemin de mémoire : association « Centre Jean-Marie Pelt »**

Vu la délibération n° 14 du Conseil communautaire en date du 16 février 2010 adoptant le règlement d'attribution de subventions aux projets associatifs « Culture-tourisme-patrimoine » d'intérêt communautaire,

L'association « Centre Jean-Marie Pelt » fait appel à la Communauté de Communes de Cattenom et Environs pour un soutien au développement du sentier pédestre européen et à sa valorisation des plantes remarquables.

Ce sentier est à la croisée des enjeux environnementaux, touristiques mais surtout culturel de par l'héritage de la pensée de Jean-Marie Pelt. La visibilité de ce sentier permettra d'une part de renforcer l'attractivité du territoire communautaire, et d'autre part, de développer



l'offre de services culturels avec la mise en œuvre d'animations pédagogiques et ludiques à destination du public scolaire et du grand public.

L'association a sollicité la Communauté de Communes de Cattenom et Environs par courrier du 12 septembre 2022, pour obtenir une subvention de 1 500,00 €, dans le but de réaliser la signalétique de ce sentier entre Rodemack et Mondorff.

Considérant cet exposé,

**Après avis favorable de la Commission « Politique Culture » en date du 6 mars 2023,**

**Il est demandé au Bureau communautaire :**

- d'accorder une subvention de 1 500,00 € à l'association « Centre Jean-Marie Pelt » pour la signalétique du sentier entre Rodemack et Mondorff,
- d'autoriser le Président ou son représentant à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

**Madame ZIROVNIK ne prend pas part au vote car elle est membre du Conseil d'Administration de l'association « Centre Jean-Marie Pelt ».**

**Le Bureau communautaire accepte à l'unanimité ces propositions.**

Vote : Pour :	7
Abstention :	0
Contre :	0

Fait à Cattenom, le 26 avril 2023

Le Président,

Michel PAQUET

